Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

5 novembre : le SNPPE soutient la mobilisation intersyndicale pour les salaires, les services publics et la justice sociale

Guénange, le 1er novembre 2026 **- À deux jours de son 3e congrès national, qui se tiendra le samedi 7 novembre 2026, le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE) apporte son soutien à la journée de grève et de manifestations du jeudi 5 novembre, à l'appel de la CFDT, de la CGT, de FO, de l'UNSA et de la FSU.**

Les revendications portées par cette mobilisation font directement écho aux réalités vécues quotidiennement par les professionnel·les de la petite enfance : rémunérations insuffisantes, dégradation des conditions de travail, manque de moyens humains, précarité et absence de reconnaissance de métiers pourtant essentiels à notre société.

Revaloriser les métiers de la petite enfance, c'est aussi défendre le pouvoir d'achat et l'égalité professionnelle

Dans un secteur très majoritairement féminin, la faiblesse des rémunérations traduit une dévalorisation persistante des métiers du soin, de l'éducation et de l'accompagnement.

Le SNPPE partage l'exigence d'augmentations salariales et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous revendiquons une revalorisation salariale réelle, pérenne et universelle pour l'ensemble des professionnel·les de la petite enfance, sans distinction de statut, d'employeur ou de mode de financement.

Cela implique notamment la revalorisation du point d'indice et des carrières dans la fonction publique, l'amélioration des minima conventionnels dans le secteur privé et associatif, ainsi qu'une véritable reconnaissance salariale des assistant·es maternel·les.

À responsabilités essentielles, rémunérations dignes !

Investir dans la petite enfance, c'est investir dans l'avenir de notre société

L'intersyndicale revendique des moyens renforcés pour les services publics et une répartition plus juste des richesses. Le SNPPE rappelle que ces exigences concernent pleinement la politique d'accueil du jeune enfant.

La construction d'un véritable service public de la petite enfance ne peut reposer sur des financements insuffisants, des équipes sous tension ou une logique de rentabilité.

Le SNPPE continue d'exiger des effectifs suffisants, de meilleures conditions d'encadrement, la reconnaissance des qualifications, un accès renforcé à la formation et des financements publics orientés vers les besoins des enfants, des familles et des professionnel·les.

Les choix budgétaires doivent permettre de répondre aux besoins sociaux, et non conduire à faire des professionnel·les une variable d'ajustement.

Du 5 novembre à notre 3e congrès : faire entendre nos voix

Après la mobilisation nationale de la petite enfance du 8 octobre, le SNPPE considère que les luttes sectorielles et les mobilisations interprofessionnelles se renforcent mutuellement.

Défendre les professionnel·les de la petite enfance, c'est aussi défendre les droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs, la protection sociale, l'égalité et des services publics accessibles à toutes et tous.

Le samedi 7 novembre, deux jours après cette mobilisation intersyndicale, les adhérent·es du SNPPE se réuniront à Paris et en visioconférence pour leur 3e congrès national.

Sous le mot d'ordre **« Nos corps. Nos métiers. Notre dignité. Nos voix. »**, ce congrès sera l'occasion de débattre et de construire collectivement les orientations syndicales des prochaines années.

Car les professionnel·les de la petite enfance ne demandent pas seulement à être reconnu·es pour leur engagement. Elles et ils exigent que cette reconnaissance se traduise concrètement dans leurs salaires, leurs droits, leurs conditions de travail et les moyens consacrés à l'accueil des jeunes enfants.

Le SNPPE invite les professionnel·les de la petite enfance à prendre part, selon leurs possibilités, aux mobilisations du 5 novembre.

Le 5 novembre, faisons entendre nos revendications aux côtés du monde du travail. Le 7 novembre, poursuivons collectivement notre engagement pour la reconnaissance et la dignité de nos métiers.